

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE : QUELQUES EXEMPLES



Cameroun

Sources :

Banque mondiale

NUD

Ubifrance

Ministère de l'agriculture et de la pêche FAO

CONTEXTE AGRICOLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

RÉDACTION JUIN 2009

Principales données	Cameroun	France
Superficie du territoire (km ²)	475 400	551 500
Population 2007 (millions)	17,8 (+2,22 %/an)	61,0 (+0,3 %/an)
Indice de développement humain (IDH) 2006	0,514 (150 ^e rang mondial)	0,955 (11 ^e rang mondial)
PIB 2007 (Mds USD)	14,8	2 590 (6 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB 2007 (%)	3,5	2,2 %
PIB/hab. 2007 (USD)	832	36 147
Part agriculture dans PIB 2007 (%)	40	2
Surface agricole (millions ha)	7 12	30
Balance commerciale 2007 tous secteurs (milliards USD, exports - imports)	Exportations : 3,8 Importations : 3,8 Solde :-0,0	Exportations : 539,7 Importations : 611,4 Solde : -71,7
Balance commerciale agro-alimentaire 2006 (Mds €)	Exportations : 0,4 Importations : 0,3 Solde : 0,1	Exportations : 42 Importations : 33 Solde : 9
Exportations agricoles 2008 vers l'autre pays (Mds €)	0,132 (+11,7% sur 2007)	0,118 (+13,4% sur 2007)

Sources : Banque Mondiale, PNUD, Ubifrance

Ce qu'il faut retenir

Le Cameroun est un **pays ACP** (Afrique-Caraïbes-Pacifique) non **PMA** (pays les moins avancés). À ce titre, il ne bénéficie pas de l'initiative Tout sauf les armes.

Le **pétrole** occupe une place importante dans l'économie camerounaise (50% des exportations en valeur).

Le secteur agricole représente **40 % du PIB** du pays et emploie 62 % de la population active.

Avec ses 160 filiales et ses 200 entreprises présentes au Cameroun, la France fait partie des tous premiers investisseurs étrangers dans ce pays. En particulier, le nombre important de PME-PMI fondées par des Franco-Camerounais témoigne de la vitalité des liens économiques tissés entre nos deux pays.

Le document cadre de partenariat 2006-2010 recentre la coopération sur quatre secteurs prioritaires (santé et lutte contre le SIDA, éducation de base, infrastructures, **agriculture et sécurité alimentaire**), deux secteurs transversaux (enseignement supérieur et recherche, promotion de la diversité culturelle et de la francophonie) et un secteur hors concentration (environnement et biodiversité).

Des actions sont conduites avec le MAP dans le secteur de la **formation**.

1 - Production agricole

L'agriculture est un secteur clé de l'économie camerounaise qui lui assure son autosuffisance alimentaire et des devises. Elle contribue pour **40 % au PIB** et représente plus de **40% des exportations** totales du pays.

Le secteur agricole est le premier employeur avec 62 % de la population active.

Les nuances climatiques (climats équatorial, tropical humide et tropical sec) et pédologiques que l'on rencontre du nord au sud du pays engendrent un **potentiel agricole riche et très diversifié**. La gamme des produits cultivés s'étend des cultures vivrières (mil, sorgho, manioc, ignames) aux cultures d'exportation (banane, ananas, café, cacao, huile de palme, coton). Quelques cultures non traditionnelles sont apparues plus récemment (pomme de terre, oignon, haricot).

Les principales cultures d'exportation sont la banane, le cacao, le café, le coton et l'ananas.

Le Cameroun est producteur de coton. La Sodecoton a informé le Ministère de l'agriculture et du développement rural de son projet de semer 15 000 ha de coton OGM en 2009.

Le Cameroun souhaite relancer la production de riz en particulier du périmètre de la Semry et dans le sud du pays. La production nationale est de 50 000 t pour une importation de 500 000 t.

Le secteur de la banane

Le secteur de la banane comprend celui de la banane plantain, cultivée dans les exploitations familiales, destinée à la consommation intérieure ou exportée dans les pays de la sous-région, et celui de la banane dessert, exportée sur le marché international.

Le secteur de la banane est **stratégique** pour le Cameroun. Contribuant pour 1,5 % du PIB (soit 6% du PIB primaire), il représente 2,7 % des exportations, et entre **12 et 15% des exportations hors pétrole**. Il emploie 45 000 personnes.

Les volumes exportés s'élevaient en 2003 à 313 000 t, ce qui correspondait à une valeur de 71 MUSD. La production camerounaise de bananes douces est exportée à **98 % vers le marché européen**.

Les plantations à vocation exportatrice couvrent environ 3 600 ha concentrés dans le sud-ouest du pays.

À partir de 1987, les multinationales du secteur ont commencé à jouer un rôle de premier plan dans le développement de la production des bananes d'exportation. Del Monte s'est engagée dans une entreprise en participation avec la Cameroon Development Corporation (CDC). Aujourd'hui, CDC et Del Monte plantent 2 100 ha de bananiers : CDC fournit la terre et la main d'œuvre, Del Monte pro-

cure les crédits et l'aide technique, et commercialise le produit. CDC est actuellement le principal employeur du pays après l'État, et ses importations d'intrants agricoles bénéficient d'une exemption de taxes du gouvernement.

En 1990, l'Organisation camerounaise de la banane (OCB) a été rachetée par la Compagnie Fruitière, la société en charge de la vente au détail des fruits de l'OCB en Europe, et qui est aujourd'hui sous le contrôle de Dole.

Dole et Del Monte ont toutes les deux réalisé d'importants investissements dans l'irrigation, les installations de traitement des fruits et les équipements d'assainissement. À ce jour, l'industrie bananière emploie directement 10 000 personnes dans les zones rurales. Depuis 1988, les exportations de bananes ont enregistré un taux de croissance annuel de 10 %. En 2002, leur volume s'est élevé à 313 700 t : selon les estimations, 215 000 t ont été destinées à la Communauté européenne ; le restant a été exporté vers les pays de l'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord, et dans les pays africains voisins.

La production camerounaise dépasse aujourd'hui 220 000 t à l'issue de chaque campagne.

La pêche

La pêche se pratique en mer et sur le continent. Le Cameroun dispose de 360 km de côtes dans la poche Ouest du Golfe de Guinée. Le PIB halieutique s'élevait en 2003 à 130 MUSD (chiffre FAO). Le secteur de la pêche emploie 122 000 personnes (secteur primaire), auxquels il faut ajouter 70 000 emplois du secteur secondaire.

La flottille de pêche industrielle comprend 55 bateaux dont 10 chalutiers et 45 crevettiers.

La pêche est très active dans le pays et représente un secteur important du point de vue socio-économique comme du point de vue alimentaire.

Le secteur de l'élevage

Le Cameroun dispose d'une stratégie de développement rural et va élaborer prochainement un **Programme sectoriel agriculture élevage** sur financement de l'Union européenne.

2 - Politique agricole

Le Cameroun va mettre en place un organisme de financement de l'agriculture.

Les démarches à caractère politique du programme sectoriel agriculture-élevage pourraient se traduire ultérieurement dans un texte législatif (loi d'orientation agricole). Le MAP peut proposer d'apporter un appui technique et juridique pour la mise en œuvre de ces dispositifs, comme cela a pu être le cas avec le Sénégal et le Mali.

3 - Échanges commerciaux

En 2008, les **exportations de produits agricoles français** à destination du Cameroun ont connu une **diminution en volume** (287 000 t, baisse de -4,0 % par rapport à 2007) et une **augmentation en valeur** (117,8 M€, hausse de +13,4 % par rapport à 2007). Cette hausse s'explique par l'augmentation conjoncturelle des prix des produits agricoles. Le premier poste pour l'année 2008 est constitué par les exportations de céréales (234 800 t, chiffre en baisse de 6,0 % pour une valeur de 57,2 M€, en hausse de 10,4 %).

Les **importations françaises de produits agricoles et agroalimentaires** en provenance du Cameroun ont connu en 2008 une **augmentation en volume** (161 000 t, hausse de +10,9 % par rapport à 2007) comme en valeur (132,3 M€, hausse de +11,7 % par rapport à 2007).

Avec un tonnage de 135 700 t (+22,2 % par rapport à 2007) et un montant de 85,1 M€ (+34,0 % par rapport à 2007), les importations de **fruits** constituent le premier poste des importations françaises de produits agricoles et agroalimentaires en provenance du Cameroun.

4 - Accords internationaux

En vue de sauvegarder son accès au marché UE, le Cameroun, pays non PMA, a paraphé en décembre 2007 un APE (accord de partenariat économique) intérimaire bilatéral avec l'UE, signé depuis le 15 janvier 2009. Grâce à cet accord, le Cameroun continuera d'exporter ses produits agricoles ou transformés vers l'UE en franchise de droits de douane, en échange d'une libéralisation de 80 % de ses importations en provenance de l'UE sur une période de 15 ans. Il bénéficiera à ce titre d'un accès préférentiel sur le marché européen pour plus de 314 M€ d'exportations, qui, en l'absence d'APE, auraient été soumises au paiement de droits de douane.

Cet accord a vocation à être remplacé et intégré à terme dans un APE régional complet pour la région d'Afrique Centrale. Mais les négociations dans ce cadre de négociation sont difficiles, compte tenu notamment des fortes disparités de développement dans la région.

Le Cameroun est membre de l'OMC depuis 1995. Le pays fait partie à la fois du groupe des pays ACP et du groupe africain en terme géographique. Sur le plan de la négociation agricole, le Cameroun appartient au G33 regroupant des PED intermédiaires entre le G20 et les PMA, souhaitant lutter contre l'érosion des préférences. Le principal objectif du Cameroun dans les négociations de l'OMC réside dans le secteur de la banane. Comme la Côte d'Ivoire, le pays est directement concerné par

les discussions à l'OMC sur le contentieux lié à l'application de l'accord banane de juillet 2008 qui oppose l'UE aux pays d'Amérique Centrale et d'Amérique Latine. Soutenu par les autres pays ACP, le Cameroun considère que les négociations de l'UE avec les pays producteurs de "bananes dollars" visant à faire baisser le droit à la tonne pour l'accès au marché européen vont contre ses intérêts. Ils demandent ainsi à l'Union de maintenir un droit final le plus haut possible, ainsi qu'une aide européenne à la restructuration du secteur.

5 - Relations bilatérales France - Cameroun

Le Cameroun a atteint le Point d'achèvement de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés) le 28 avril 2006. À compter du Point d'achèvement, 100 % des échéances AFD dues par le Cameroun à la France sont re-financées par des dons. Ces échéances constituent les ressources du C2D (Contrat de Désendettement-Développement) le plus important jamais signé en Afrique, dont le montant atteint 537 M€ sur 5 ans (2006-2010). Les cinq points d'affectation principaux du C2D sont : santé et lutte contre le SIDA, éducation de base, infrastructures, **développement agricole et sécurité alimentaire**, environnement.

Le DCP (Document Cadre de Partenariat) 2006-2010 prévoit de concentrer les efforts français autour de 4 pôles, au titre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : santé et lutte contre le SIDA, infrastructures, éducation de base, **agriculture et sécurité alimentaire**. Il se dégage par ailleurs trois priorités transversales que sont l'enseignement et la recherche, la promotion de la diversité culturelle, la veille et la prospective. Le DCP s'appuiera très largement sur les financements du C2D.

Trois programmes du C2D concernent l'agriculture : appui aux exploitations familiales (21 M€), formation (12 M€), appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural (10,5 M€). La cérémonie de lancement officiel a eu lieu le 20 octobre 2008.

Actions du MAP ADEPTA et AAFEX

Dans le domaine agroalimentaire, le MAP soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoir-faire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (Association pour le Développement des Échanges Internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires) et l'AAFEX (Association AFrique agro Export, groupement d'entreprises africaines exportatrices de produits alimentaires créée à Paris en 2002).

L'ADEPTA a organisé une mission collective d'entreprises au Cameroun en décembre 2008.

Deux entreprises camerounaises intervenant dans le secteur des fruits et légumes tropicaux frais ou transformés sont membres de l'AAFEX.

L'AAFEX a bénéficié depuis sa création d'un appui financier du MAP qui soutient en particulier le programme qualité de cette association visant à renforcer les démarches de sécurité et qualités des entreprises membres pour leur permettre d'améliorer leurs exportations.

Concernant la formation, à la suite d'une mission de la DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) en février 2008, les directeurs des établissements camerounais rencontrés sont intéressés pour poursuivre la coopération avec les établissements français sur :

- les échanges de jeunes et d'enseignants,
- l'échange d'expériences dans le domaine de la pédagogie,
- le soutien à la mise en place d'ateliers techniques, de pratiques et d'exploitations agricoles,
- le soutien dans la mise en place des projets d'établissement.

La mise en œuvre du Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (« AFOP ») requiert en raison de sa complexité, un recours à diverses expertises, notamment celles de l'Ingénierie et Cadre Réglementaire des dispositifs de formation. Le ministère camerounais de l'agriculture et du développement rural a souhaité faire appel à des experts de la DGER compte tenu des bonnes relations entretenues entre les deux ministères et de la similitude d'organisation du dispositif de formation mis en place dans la décennie 70-80.

Une mission de la DGER accompagnera l'équipe thématique en charge de rédiger des projets de textes qui corrigent tous les manquements et toutes les inadaptations que comportent les textes anciens. Ces textes portent sur :

- les missions du dispositif de formation agropastorale et rurale,
- le statut des établissements publics,
- l'intégration des établissements privés au dispositif de formation agropastorale et rurale (contribution au service public, conditions d'habilitation à préparer des diplômes, obtention des aides de l'État, ...),
- le statut des formateurs.

Par ailleurs, le Cameroun accueillera des élèves français dans le cadre du programme d'éducation au développement GéCo-GLEN (2 binômes en 2008).

Concernant le programme « appui à la maîtrise

d'ouvrage des administrations du secteur rural », le MAP pourrait apporter un appui au ministère camerounais.

Le Cameroun dispose d'une stratégie de développement rural et va élaborer prochainement un Programme sectoriel agriculture élevage sur financement de l'Union européenne. Les démarches à caractère politique du programme pourraient se traduire ultérieurement dans un texte législatif (loi d'orientation agricole). Le MAP peut proposer d'apporter un appui technique et juridique pour la mise en œuvre de ces dispositifs, comme cela a pu être le cas avec le Sénégal et le Mali.

Le MAP accueille en juin 2009 le directeur des ressources financières et du patrimoine du Ministère camerounais de l'agriculture. La mission, d'une durée d'une semaine, porte sur l'organisation budgétaire et comptable du ministère ●